

# DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité  
Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative

Lionel Mariani, Chef de service  
04 75 66 79 34, lmariani@ardeche.fr

## DÉCISION n°2022-179

### Renouvellement de l'adhésion à l'association "Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant"

#### LE PRÉSIDENT,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-2 5° et L3332-2,
- VU** la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, donnant délégation au Président du Conseil départemental,
- VU** la délibération du Conseil départemental n° 2.6.1 du 4 mai 2020 intitulée « Culture » et décidant l'adhésion à l'association,
- VU** Les crédits votés au Budget départemental 2022 ;

**Considérant** que l'association « Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant » est un pôle d'accompagnement, d'échanges et de ressources pour les acteurs de la région engagé dans le développement et la facilitation d'initiatives artistiques et culturelles, essentiellement dans le spectacle vivant, et qu'il s'agit d'un lieu de ressource et de dialogue des plus pertinents dans le cadre de la mise en œuvre de la politique culturelle départementale ;

**Considérant** que le renouvellement de l'adhésion du Département à cette association présente un intérêt départemental ;

## **DECIDE**

**Article 1** : Le Département renouvelle son adhésion à l'association AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SPECTACLE VIVANT pour l'année 2022.

**Article 2** : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

**Article 3** : La Directrice générale des services départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Privas le

Le Président,  
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 22/12/2022  
Affiché à l'Hôtel du département le 22/12/2022  
Identifiant de télétransmission : 205615